



Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

STATION THERMALE CLASSEE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Dorian SEVIN

Profession : Président de l'association Gourdan-Polignan Comminges Cyclisme

Domicilié(e) : SAINT-BERTRAND DE COMMINGES (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à BARBAZAN, Avenue de la Tuilerie.

Du 05 juin 2026 à 14 heures 00

Au 05 juin 2026 à 23 heures 30

Pour le motif course cycliste nocturne

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 05 mai 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ

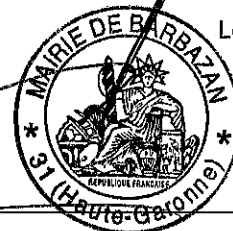
Article unique - Monsieur Dorian SEVIN , SAINT-BERTRAND DE COMMINGES (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 05 juin 2026 à 14 heures 00

Au 05 juin 2026 à 23 heures 30

Pour le motif course cycliste nocturne à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 05 mai 2026



Le Maire